



Tables 1, 2, 3, 5

Augmentations économiques

Que demandons-nous?

- Les revendications salariales de l'AFPC visent à réduire l'écart qui s'est creusé depuis plus d'une dizaine d'année entre les salaires des employé-e-s du secteur public et ceux du secteur privé.
- Les augmentations économiques doivent donc être supérieures à l'augmentation des prix et de l'inflation pour réduire et éventuellement éliminer ces écarts.

La dernière décennie a été difficile pour les travailleuses et les travailleurs du gouvernement fédéral. Entre 1991 et 1997, les membres de l'AFPC n'ont eu droit qu'à une augmentation économique totalisant 3 %. Tout cela parce que les gouvernements successifs ont imposé et non négocié les conditions de leurs conventions collectives.

Depuis 1991, quand l'AFPC n'était pas légalement écarté de la négociation, elle a réussi à négocier des augmentations économiques supérieures au coût de la vie pour ses membres du Conseil du Trésor. Toutefois, le gel des salaires imposé par le gouvernement pendant six ans n'a pas permis à nos membres de suivre le rythme du coût de la vie. Qui plus est, nous avons pris du retard par rapport aux augmentations moyennes consenties par le secteur privé.

Augmentations économiques, 1991-2003

Année	Secteur privé	IPC	AFPC
1991	4,2 %	5,6 %	0,0 %
1992	2,5 %	1,5 %	3,0 %
1993	0,8 %	1,8 %	0,0 %
1994	1,3 %	0,2 %	0,0 %
1995	1,7 %	2,2 %	0,0 %
1996	1,9 %	1,6 %	0,0 %
1997	1,8 %	1,6 %	2,5 %
1998	1,8 %	0,9 %	2,0 %
1999	2,6 %	1,7 %	2,0 %
2000	2,3 %	2,7 %	3,2 %
2001	3,0 %	2,6 %	2,8 %
2002	2,6 %	2,2 %	2,5 %
1991-2002	26,5 %	24,6 %	18,0 %
Moyenne	2,2 %	2,1 %	1,5 %





ENJEU DE LA NÉGOCIATION

Concrètement, l'employé-e du secteur privé gagnant 32 000 \$ en 1990 touchait 41 573 \$ en 2002. En comparaison, l'employé-e relevant du Conseil du Trésor et gagnant 32 000 \$ en 1990 ne touchait que 38 222 \$ en 2002, une différence de 3 351 \$ ou près de 9 %.

Entre 1990 et 2002, la rémunération totale accumulée de l'employé-e travaillant pour le secteur privé s'élevait à 474 714 \$, tandis que l'employé-e relevant du Conseil du Trésor touchait une rémunération totale de 443 977 \$, une différence de 30 737 \$ ou presque l'équivalent d'une année de salaire.

Augmentation économique et revenu total d'un salarié-e à 32 000 \$ en 1990

Année	Secteur privé	AFPC	Secteur privé	AFPC
1990	32 000 \$	32 000 \$	32 000 \$	32 000 \$
1991	33 344 \$	32 000 \$	65 344 \$	64 000 \$
1992	34 178 \$	32 960 \$	99 522 \$	96 960 \$
1993	34 451 \$	32 960 \$	133 973 \$	129 920 \$
1994	34 899 \$	32 960 \$	168 872 \$	162 880 \$
1995	35 492 \$	32 960 \$	204 364 \$	195 840 \$
1996	36 167 \$	32 960 \$	240 530 \$	228 800 \$
1997	36 818 \$	33 784 \$	277 348 \$	262 584 \$
1998	37 480 \$	34 460 \$	314 828 \$	297 044 \$
1999	38 455 \$	35 149 \$	353 283 \$	332 193 \$
2000	39 339 \$	36 274 \$	392 622 \$	368 466 \$
2001	40 519 \$	37 289 \$	433 141 \$	405 755 \$
2002	41 573 \$	38 222 \$	474 714 \$	443 977 \$
Écarts		(3 351 \$)		(30 737 \$)

Qu'a répondu l'employeur?

Le Conseil du Trésor offre 1,75 %, 1,25 % et 1,25 % sur une période de trois ans, ce qui est loin de correspondre aux besoins de nos membres, ne serait-ce que pour suivre les augmentations du coût de la vie.

